

Débat national sur l'avenir de l'Ecole

**Saint-Quay- Portrieux (22)
Collège « Camille Claudel »**

Thème 21 « Fait-il redéfinir les métiers de l'Ecole »

Vendredi 12 décembre 13 heures 30-16 heures

Peu de participants (un dizaine) avec une grosse majorité de professeurs des écoles et un seul professeur de collège.

Les 3 questions suggérées ont été débattues.

Faut-il mieux définir la spécificité du métier d'enseignant en maternelle, école élémentaire collège et lycée ?

Les personnes présentes parlent toutes du métier d'enseignant qui doit continuer à être défini par sa fonction essentielle : former des élèves en les rendant acteurs dans la construction de leurs savoirs (connaissances, méthodes et techniques, comportements). Ils ont conscience de leur rôle éducatif mais ils ne souhaitent pas que leur métier deviennent de plus en plus consacré à résoudre tous les problèmes du monde et à compenser toutes les défaillances. L'expression l'Ecole est malade de la société est souvent revenue. Le traitement nécessaire, selon eux, l'intervention de personnels ayant une formation spécifique. La formation des enseignants n'inclut pas actuellement cette dimension. La formation commune pour l'ensemble des professeurs des écoles du primaire n'est pas remise en cause.

Pour les enseignants de collèges, une formation commune avec les professeurs d'enseignement général des lycées professionnels est une piste à explorer.

Autre suggestion : la possibilité de passer d'un niveau, ou d'un cycle d'enseignement, à un autre sans avoir à repasser un concours mais seulement à la suite d'un bilan de compétences, incluant éventuellement un stage de formation.

Faut-il développer les métiers de l'éducation et de la vie scolaire et mieux les articuler avec les métiers de l'enseignement ?

La réponse à la question précédente apportait déjà des éléments de réponses en demandant davantage d'assistants d'éducation, d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales et de psychologues. La disparition des aides éducateurs dans le primaire est vivement regrettée.

L'articulation actuellement se fait en principe correctement mais la réponse est souvent différée, non pas toujours en raison de l'absence de personnels mais parce qu'ils sont requis par des tâches nouvelles de plus en plus variées et chronophages ou parce qu'ils n'ont plus la possibilité de se déplacer ! Ces difficultés apparaissent surtout à l'école primaire.

Le nombre de personnels d'éducation en collège qui exercent à temps partiel (surveillant, assistant d'éducation, voire CPE) ne favorise pas la cohérence des actions. Il en est de même de la variété des statuts des personnels de santé.

L'articulation du travail avec les ATOSS ne pose guère de problèmes en collège. En primaire, les relations avec les communes sont variables, pour l'organisation du travail des ASEM ou du personnel de service. Elle peuvent être excellentes ou absentes

L'inspection n'est guère contestée quand elle est faite régulièrement par des personnes compétentes, dont le profil ne peut être le même dans le secondaire ou le primaire, mais les professeurs souhaiteraient voir renforcer la mission de conseil. Si l'évaluation est ressentie comme nécessaire, la notation est ressentie comme étant infantilissante. L'évaluation de l'ensemble d'une équipe est suggérée. Un rythme unique d'avancement dans la carrière serait bien accueilli.

Faut-il renforcer le rôle des directeurs d'école et des chefs d'établissement ?

Les réponses sont clairement négatives. Cependant la lourdeur des charges du directeur d'école augmente régulièrement. La nécessité de décharges partielles est rappelée.

Pour les chefs d'établissement du secondaire, le rôle pédagogique, qui existe pourtant dans les textes n'est pas toujours bien perçu. Le recrutement des professeurs par le chef d'établissement est rejeté unanimement. Le système actuel de notation administrative est jugé inadapté et inéquitable.

Compte rendu rédigé par Michel Le Bellégard